

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Flailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie - E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN-GOËLE (S.-&M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

2 Septembre. — A Choisy-le-Roi, la grève des cristalleries, qui durait depuis deux mois, prend fin à la suite d'une entente entre patrons et ouvriers.

— Guillaume II adresse à l'amiral Wilson, commandant la flotte anglaise, un télégramme de sympathie, en réponse à celui que lui avait envoyé l'amiral anglais.

3 Septembre. — Une violente tempête sévit dans la Méditerranée. De nombreux navires n'ont pu entrer dans le port de Marseille.

— Le général Linievitch serait, dit-on nommé vice-roi de Sibérie.

— Une bombe éclate à Barcelone. On compte un tué et 21 blessés grièvement.

4 Septembre. — Les grandes manœuvres commencent dans l'est sous la direction du généralissime Brugère, et dans l'Ouest sous la direction du général Duchesne.

— Un dîner de gala a eu lieu à Péterhoff en l'honneur du schah de Perse. Nicolas II et Mouzattar ed-dine y échangent des toasts cordiaux.

— Le Tonkin, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé à Marseille, apportant des nouvelles de Chine qui annoncent des révoltes dans plusieurs provinces de l'empire.

5 Septembre. — Des troubles graves

se sont produits à Kichineff, au cours d'un enterrement; la troupe a chargé; plusieurs personnes ont été tuées ou blessées. A Libau, au moment du départ des réservistes, une émeute a eu lieu, des coups de feu étant partis des fenêtres, huit personnes ont été tuées, vingt-huit blessées; on a opéré cent vingt-deux arrestations. A Bakou, on compte depuis trois jours plus de cent tués ou blessés.

6 Septembre. — Une importante manifestation contre la conclusion de la paix a lieu à Tokio; plusieurs personnes sont blessées. Des meetings antipacifiques sont tenus à Osaka et à Nagaya.

— Les désordres ont recommencé à Bakou; suivant le consul de Perse, 200 sujets persans ont été tués par les Arméniens; les incendies continuent: trois cents puits de naphte sont brûlés. A Kichineff, la situation n'est pas moins grave, 25 soldats et policiers ont été tués.

7 Septembre. — Une dépêche de Tanger annonce que le maghzen a accédé à toutes les demandes de M. Saint René Taillandier au sujet de l'incident Bou M'zian. Complète satisfaction est accordée à la France.

— De nouveaux troubles graves ont eu lieu à Tokio, la résidence du ministre de l'intérieur a été incendiée, des manifestations se sont produites devant les

demeures du premier ministre comte Katsura et du baron Komura, quatorze commissariats de police ont été détruits l'émeute n'a cessé qu'à minuit : on a complé deux tués et 500 blessés.

8 Septembre. — Les troubles continuent à Tokio : la foule a incendié treize wagons de chemin de fer et détruit un cirque : on compte vingt blessés. La municipalité de Tokio a voté une motion désapprouvant les conditions de paix. Trois journaux ont été suspendus. La légation de France est gardée par 80 soldats. Les tramways ont été incendiés. On a opéré 800 arrestations.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le Maire de Dammartin informe les habitants que, en exécution d'un arrêté de M. le Sous-Préfet de Meaux en date du 17 août 1905, il sera procédé le 14 septembre 1905 à une enquête de commodo et incommodo sur les demandes présentées par MM. Chevance, Kuegler, Parreâu marchands bouchers. Boullinier, Géniteau marchands charcutiers, à l'effet d'obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation de leurs tueries d'animaux installées à Dammartin.

A cet effet M. le Maire de Dammartin commissaire-délégué se rendra à la mairie ledit jour et y recevra de 9 heures du matin à 3 heures du soir les déclarations des habitants de la commune sur les avantages ou les inconvénients de l'exploitation dont il s'agit.

### VILLEVAUDÉ

Mme Boulé, journalière à Villevaudé a glané dans une pièce de terre appartenant à M. Lantenois, avant l'heure réglementaire.

De cette petite infraction, Mme Boulé n'aurait eu qu'à faire son profit des observations que lui adressait ce sujet le garde champêtre Deplandre et l'incident n'aurait pas eu d'autre suite.

Malheureusement, la prévenue a houspillé le garde et d'une façon si peu parlementaire que le tribunal correctionnel de Meaux la condamne à 25 fr. d'amende.

Dans sa dernière séance, la Commission départementale a voté à la commune de Villevaudé une somme de 80 francs pour achat de matériel d'incendie et habillement des pompiers (petite tenue).

### SAINT-MARD

Une meule de paille appartenant à M. Eugène Briand, 31 ans, cultivateur à Saint-Mard, a été complètement incendiée lundi dernier.

Les dégâts s'élèvent à 300 francs.

La cause du sinistre est inconnue.

### VILLENEUVE

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Villeneuve-sous Dammartin a élu adjoint au maire de cette commune M. Léon Margotteau.

### MIRY-MORY

Le vacher J. B. Solle, qui occasionna par sa négligence l'accident dont Mme Allard, de Villeroy, fut victime, comparait en police correctionnelle sous l'inculpation de blessures par imprudence.

On sait que Solle n'était pas à la tête de son attelage de bœufs, que les animaux ne suivaient pas la droite de la rue et que Mme Allard, marchande ambulante, fut serrée entre son propre véhicule, rangé au bord du trottoir, et la flèche du chariot.

Solle, sur lequel d'excellents renseignements sont fournis, et qui paraît être un très brave homme, tente de se disculper. Il le fait avec bonhomie et l'accent méridional très prononcé dont il est affligé met l'auditoire en gaité.

Le tribunal le condamne à 16 francs d'amende pour le délit (loi Bérenger) et à 6 francs pour la contravention (inobservation des règlements de police).

### CLAYE

Les gendarmes informés qu'un suicide avait eu lieu à Souilly, se rendirent dans cette dépendance de la ville et y trouvèrent le corps du sieur Mabillon, qui était couché sur le sol; il était rigide et froid et un sillon rougeâtre se remarquait sur le cou. Son fils, Mabillon Joseph-Gustave, 50 ans, avait coupé la corde, qui le tenait suspendu; ce fils avait été informé que son père avait été trouvé pendu sous son hangar et il s'y était rendu et avait coupé la corde en arrivant chez son père. Interrogé sur la cause de ce suicide, il avait déclaré : il y a longtemps que mon père souffrait d'un cancer au côté droit de la tête et le mal s'était beaucoup aggravé depuis quelques jours, et il avait dit à plusieurs personnes qu'il en finirait avec la vie. Hier, il avait déjà tenté de se pendre; il en a été empêché par mon fils Auguste, 24 ans, à qui il avait dit qu'il recommencerait; il a mis aujourd'hui son projet à exécution, et c'est en vain que mon fils est intervenu. Il a profité du moment où il n'était pas surveillé pour se pendre dans une dépendance de son habitation. Le sieur Mabillon Auguste, avait surpris son grand-père le premier septembre, vers deux heures du soir, en passant

devant l'habitation de ce dernier qui assujettissait une corde à un arbre pour se pendre : il est arrivé à temps pour couper cette corde, mais son grand-père lui avait dit qu'il recommencerait. Le matin du 2 septembre, le sieur Legendre Paul, 50 ans, manouvrier à Souilly, vit le père Mabillon se diriger vers son hangar avec une serviette et un rotin; il a supposé qu'il allait recommencer sa pendaison et il l'a engagé à être plus raisonnable, puis il est parti. Une demi-heure après, il a appris qu'il s'était pendu sous son hangar. Le sieur Mabillon vivait séparé de sa femme et il se livrait à la boisson. ce qui explique assez pourquoi il a pris la résolution d'en finir avec la vie. Il est allé sous son hangar, a pris une chaise pour attacher sa corde à un chevron de ce hangar, a passé sa tête dans le lien qu'il avait formé avec sa serviette et le rotin et s'est lancé dans le vide. Le suicide était né à Souilly, le 25 octobre 1834.

(Briand)

Seize francs d'amende ont été infligés au débitant Imbert Frédéric, qui portait des coups au nommé Osanne, lequel prenait pension chez lui et n'avait attiré sa haine que parcequ'il travaillait chez un de ses ennemis.

### VILLEROY

Une nuit de cette semaine, un individu a pénétré dans les dépendances de l'habitation de M. Alphonse Marland, charretier, et a dérobé plusieurs lapins.

Ceux-ci ont bien protesté contre ce rapt en poussant des cris perçants, mais M. Marland a pensé « qu'ils se battaient ».

Il paraît que ces lapins faisaient

très mauvais ménage habituellement.

Ajoutons que M. Marland ne les élevait pas pour autrui et que cette excellente raison a dicté sa plainte à la gendarmerie.

#### MONTGÉ

Le sieur Mercier Louis, 48 ans, garde-chasse au service de M. le Baron d'Eichtal, propriétaire au château de Saint-Thibault, commune de Montgé-sous-Dammartin, faisant sa tournée le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, vers 8 heures du matin dans le parc du château, s'aperçut que le cadenas d'une porte de la propriété était brisé ; cela attira son attention sur les fermetures du parc du château : continuant la revue, il trouva un autre cadenas qui avait été tordu de la même façon.

Il lit part de ce fait à M. d'Eichtal qui lui dit de prévenir la gendarmerie. Ces cadenas avaient été brisés dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre à partir de 7 heures du soir. Ce n'est pas l'œuvre des braconniers ou des rôdeurs car aucune personne suspecte n'a été remarquée dans la propriété ni dans les alentours. A mon avis, dit le garde, ce sont plutôt des personnes de l'entourage, qui ont brisé les cadenas, pour faire croire à un manque de surveillance, ces cadenas sont en cuivre et les portes du parc donnent les unes sur les champs les autres sur le chemin de grande communication numéro 44 et sur un chemin de terre assez fréquenté. Les deux cadenas ont du être cassés au moyen d'une pince de 15 millimètres de diamètre dont l'empreinte se remarque sur le montant des portes ; de plus une chaîne d'attache est cassée. La perte n'a pas été évaluée, mais elle n'est pas considérable.

(Briard)

#### FORFRY

Un journalier de nationalité belge, travaillant depuis 15 ans à la ferme de M. Proffit, Hippolyte Van Melkebeck, âgé de 59 ans, est tombé à califourchon sur la ridelle d'un tombereau au faite duquel il tassait du fumier. Le malheureux est mort peu après à l'hôpital de Meaux où il avait été transporté.

#### SAINT-SOUPPLETS

Par défaut, 50 francs d'amende ont été octroyés à Leleu Remy, surpris en action de chasse, le 24 août dernier, par le garde champêtre Mavré.

#### BARON

Dernièrement, Duvy, en une cérémonie dont nous avons rendu compte, inaugurerait le rétablissement de sa Société d'Arc. Baron vient, à son tour, grossir le nombre des chevaliers, disciples de Saint-Sébastien. Nous apprenons que des amateurs travaillent depuis quelque temps à la renaissance d'une tradition ancienne en ce pays. Chaque dimanche, les archers s'y exerçaient près de la porte du château, à l'endroit où se fait aujourd'hui la fête d'été.

Dimanche prochain, après-midi, doit avoir lieu la bénédiction du drapeau de la Compagnie. Les sociétés d'arc ont d'autant plus d'attrait pour les paisibles habitants de nos villes et de nos villages qu'elles ont des règles précises et traditionnelles. Un des principaux articles du règlement en exclut absolument les discussions ou les visées politiques.

Les archers de Baron entendent bien maintenir les traditions à ce sujet. Ils se suffisent à eux-mêmes, et uniquement désireux de prendre en

famille une récréation utile, ils s'abs tiendront toujours de prendre, en dehors du pays, un président dont la personnalité sente si peu que ce soit la politique.

#### TRAMWAY

DE

#### MEAUX A DAMMARTIN

Notre confrère de la *Tribune Briarde* publie la lettre suivante, qui lui est arrivée de Saint-Souplets :

Voilà encore une session du Conseil Général terminée. Nous croyions que l'on déciderait quelque chose au sujet du tramway Meaux-Dammartin, ou au moins qu'on en reparlerait encore ; hélas ! un funèbre silence a clos les lèvres de nos représentants.

Est-ce un prodrome, est-ce la fin ?

De temps à autre, l'honorable M. Lemarié daignait nous en parler dans la *Petite Gazette*, mais depuis bientôt un an il reste absolument coi sur la question.

Nous voyons bien dans nos bois une équipe d'ouvriers travailler à ce qu'on appelle le nivellement ; on dit même qu'un ingénieur vient de temps à autre faire une furtive apparition ; des mauvaises langues, enfin, prétendent qu'au mois de mai prochain on donnera le premier coup de pioche : c'est, à notre avis, le dernier qui sera donné. Nos voisins de Monthyon sont absolument furieux. C'est trop, vraiment, d'user ainsi de la magnanimité des habitants, ou de se moquer aussi impunément des électeurs.

Nous prions notre confrère de rassurer son correspondant, car nous suivons d'aussi près que possible les travaux d'étude de ce projet, dont la réalisation s'impose depuis tant d'années.

Si nous n'avons pu rencontrer, depuis la dernière session du conseil général, le représentant de la première circonscription de Meaux, pour lui demander de nouvelles informations concernant cette intéressante entreprise, nous

avons recueilli, d'une source non moins sûre, des renseignements qui ne nous laissent aucun doute sur la solution prochaine de cette importante affaire.

Malgré quelques inévitables récriminations qui ne peuvent manquer de se produire, lors de l'adoption du tracé définitif, nous croyons savoir que les choses ont été réglées dans le sens le plus avantageux pour les communes intéressées, et que par conséquent on n'a plus à redouter d'aucune d'elles de griefs véritablement sérieux. A peine aurons-nous à présenter quelques observations au sujet du tracé du projet de boulevard à établir entre Saint-Mard et Dammartin, dont le prix de revient ne dépassera pas les 80.000 francs prévus et votés en principe par le Conseil municipal.

Nous aurions souhaité vivement que la ligne droite fut employée partout où la nature du terrain le permettait ; ainsi notamment depuis la rue Galopin à St-Mard jusqu'au col entre la butte du Moulin et le bois Trumelet ; puis entre celui-ci et le bois du Jarre et enfin depuis ce bois jusqu'à l'intersection du tramway avec le chemin du bois.

Mais pour partir de ce point et pour donner satisfaction au désir exprimé dans le principe, par le docteur Studer, de voir déboucher le boulevard projeté vis-à-vis les promenades du château, et en ligne droite vers le bois du Jarre, les ingénieurs ont proposé un tracé qui, avec certaines raisons, ne semblait pas avoir leur préférence, puisque leur intention était de faire de ce boulevard un chemin latéral à la ligne du tramway, et que pour établir un chemin en

droite ligne, ils ont dû, pour accéder à l'endroit déterminé, s'éloigner sensiblement de la ligne et franchir un terrain ayant une très forte dépression de niveau.

A notre avis partagé du reste par un certain nombre de nos concitoyens, le projet de M. l'Ingénieur Sigault, de faire aboutir ce boulevard sur le chemin vicinal de Dammartin à Saint-Mard, était, incontestablement, le meilleur et devrait être adopté de préférence à celui proposé par le docteur Studer, partisan d'une avenue en ligne droite.

Adossé à la droite de la ligne du tramway, dès son départ de Saint-Mard, la chaussée de ce boulevard devrait, d'après le projet établi en vue de donner satisfaction à notre honorable concitoyen, traverser la voie du tramway pour descendre vers le lieudit la « Fontaine du père Guay » et remonter ensuite vers la propriété de la « Croix blanche », alors que la voie ferrée obliquant sensiblement vers le chemin vicinal n° 4 viendrait aboutir dans le voisinage de la propriété Jamet.

Notre dévoué collègue du Conseil municipal, auquel nous sommes redevables de si consciencieuses études et de si louables efforts pour la réalisation des projets actuels de voie ferrée et de boulevard, ne nous accusera pas, pour si peu, d'être l'adversaire de la ligne droite, car si nous admirons les contours harmonieux des coteaux du bois du Jarre, contours si heureusement respectés par le tracé des ingénieurs, nous partageons l'avis du distingué docteur Studer qui regrette que, pour réaliser une économie de quelques centaines de francs, on ait eu recours à quelques circuits fort disgracieux,

dans le parcours s'étendant du bois du Jarre au bois Trumelet, et depuis ce point jusqu'à l'entrée de Saint-Mard.

Ces quelques questions de détails, dont la modification n'entraînerait aucun retard dans les travaux, seront vraisemblablement portées devant le Conseil municipal de Dammartin, qui aura à se prononcer sur leur opportunité.

#### VILLE de DAMMARTIN

### ETAT CIVIL

du 30 Aout au 9 Septembre 1905

#### NAISSANCES

2 septembre. — Yvonne-Marguerite, fille de Auguste-Louis Plâtre, charretier et de Léonie Julie Décolasse, sans profession.  
8 septembre. — Julienne-Victoire, fille de Théophile-Ovide-Joseph Mépuis, employé de commerce, et de Adèle-Victorine Malingre, sans profession.

#### DÉCÈS

3 septembre. — Eugénie Marcelle Charpentier, 17 jours.

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Henri Landemann, à Nanteuil-le-Haudouin (défaut d'éclairage), 2 fr. d'amende et dépens.

Jules Plocque, Léon Baudet à Monthyon (contravention à l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Marne, en date du 20 avril 1852), 1 franc d'amende chacun.

Eugène Briand, à Saint-Mard (contravention à la police du roulage), 2 francs d'amende.

### DOCUMENTS HISTORIQUES

#### DAMMARTIN

29 Novembre. — Messire Léon Potier, duc de Gesvres, d'Ancbault et autres lieux, chevalier des ordres du

roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant général des camps et armées, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris, vend, moyennant la somme de trois cents livres, à Antheaume, officier de paneterie de feu Madame la Dauphine, une maison sise à Dammartin près de son hôtel.

(2 pièces papier)

#### MESNIL-AMELOT

4 Avril 1665. — Messire Jacques Amelot, chevalier, marquis de Meuregard, conseiller du roi, premier président de la cour des aydes, seigneur du Mesnil-Amelot, Carnetin, la Planchette et autres lieux, loue pour neuf années, à Girard Olin, laboureur au Mesnil-Amelot, la terre et seigneurie du Mesnil-Amelot, consistant en maison, cour, jardins, terres labourables, moulin et dépendances, cens, surcens, etc ; le tout, moyennant un loyer annuel de six mille livres tournois et mille gerbées de foin, et de payer la rente de dix livres, due annuellement aux religieux de Juilly. Ledit seigneur se réserve les droits de lods et ventes, quintes et requints, etc.

#### MITRY

1<sup>er</sup> Mai 1663. — Messire François Belinzany, conseiller du roi, intendant général des maisons et affaires de Monseigneur Armand-Charles de Mazariny, gouverneur de la haute et de la basse-Alsace, lieutenant-général de la haute et de la basse-Bretagne, gouverneur des citadelles de Nantes et de Port-Louis, etc, comme fondé de procuration du dit seigneur duc de Mazariny, reconnaît avoir baillé et délaissé à ferme et prix d'argent, pour l'espace de neuf années, à Jemy Berson, labou-

reur à Mitry, et à Nicolle Bonvalet, sa femme. :

L'hôtel seigneurial, maison et fief de Novion, situé audit Mitry, avec les cens, rentes, droits seigneuriaux, délits, rachats, lods et ventes, jusqu'à douze livres de chacune acquisition ; les plus importantes demeurant au profit dudit duc de Mazariny, seigneur de Novion. Sont encore compris dans ce bail : dix livres de rentes foncières, que ledit seigneur a droit de prendre sur le comté de Dammartin ; les revenus des terres de Mitry et de Mory, comprenant le moulin à vent ; les droits de la foire de St-Luc ; les droits de confiscation, déshérence, droits seigneuriaux et féodaux, accordés par le roi à feu Monseigneur le cardinal de Richelieu, pour la dite terre de Mory ; seize sols parisis de cens, et sept livres parisis de surcens et rentes : deux douzaines de lapins à prendre sur la garrenne de Mory.

Le présent bail fait au prix de cinq mille cinq cents livres tournois de ferme et loyer annuels.

Passé au château de Bois-le-Vicomte le 1<sup>er</sup> Mai 1663, après midi.

Par arrêté préfectoral sont nommés :

A Arbonne, M. Delhomme, instituteur à Vinantes ;

A Vinantes, M. Rousseau, titulaire-adjoint à Meaux ;

A Fleury-en-Bière, M. Durand, instituteur à Mauregard ;

A Mory (Mitry-Mory), M. Lahaye, instituteur à Poincy ;

A La Ferté-sous-Jouarre (titulaire-adjoint) M. Darche, titulaire-adjoint à Dammartin.

A Annet, Mlle Sauvier, titulaire-adjointe à La Ferté-sous-Jouarre.

## Vente à l'amiable

Pour cause de départ

### D'UN MOBILIER COMPLET

Petite Salle à Manger en Noyer  
Bureau — Chambre à coucher complète — Plusieurs lits, dont un de milieu — Ustensiles de ménage et de cuisine — Vaisselle — Machine à coudre système Howe — Ustensiles de jardinage et brouettes — Chèvre de trois ans donnant trois litres de lait par jour.

S'adresser chez M. Lavalée,  
rue Montaubert à SAINT-MARD,  
avant le 15 septembre prochain,  
et au bureau du Journal.

### ON DEMANDE UN JARDINIER MARIÉ

S'adresser à M. Martin  
Maire de Moussy-le-Neuf

### Appareils d'Imprimerie

dits POLYCOPIES

à l'usage des mairies, administrations,  
officiers ministériels, entrepreneurs, industriels, commerçants, etc.

Prix des appareils garnis de pâte blonde supérieure :

Format 25x16 . . . . .	5 fr. 50
— 23x30 . . . . .	6 25
— 32x25 . . . . .	7 50

Tous les appareils sont accompagnés d'un flacon d'encre, d'une éponge et d'une instruction.

Papier mixtionné supérieur les 12 feuilles,

Format 16x12 . . . . .	1 fr. 30
— 26x16 . . . . .	2 90

Ces feuilles peuvent servir six ou sept fois sans lavage, en laissant trois ou quatre jours d'intervalle entre chaque tirage.

## Rubans d'Ordres et Décorations

Légion d'Honneur, Académie,  
Médaille Militaire, Secours Mutuels,  
ancienneté de Services, Médailles  
commémoratives de campagnes  
militaires, etc.

Le ruban, O I. 20 — La douzaine, 1 f. 80  
Insignes pour Sociétés de  
Secours Mutuels, Fanfares et  
Sociétés diverses.

## CARTES A JOUER

Piquet, Poker, Whist

Pour Amateurs, Limonadiers  
Marchands de Vins

Cartes demi-fines

Le jeu de 32 cartes . . . . .	1 fr. 10
Les six jeux (sizain) . . . . .	6 40

Cartes demi-fines, coins dorés

Le jeu de 32 cartes . . . . .	1 fr. 20
Les six jeux (sizain) . . . . .	6 90

Cartes fines, coins dorés

Le jeu de 32 cartes . . . . .	1 fr. 25
Les six jeux (sizain) . . . . .	7 20

ACCESSOIRES DE BILLARD

Procédés — Mouches — Rondelles  
pour collage des procédés  
Blanc de billard, le cent 1 fr.

## GALERIE PHOTOGRAPHIQUE

DE

DAMMARTIN

et ses

ENVIRONS

Vues des monuments et des sites  
les plus intéressants, tirées sur papier  
mat, genre fusain, de 30 cent. sur  
40, soigneusement retouchées.

L'exemplaire . . . . 5 fr. 00

## CARTES POSTALES

de Dammartin et ses Environs

200 Vues Diverses

La Douzaine 0 fr. 75